

# DÉCLARATION PRÉALABLE FENÊTRE DE TOIT

Je pose une déclaration préalable à partir du moment où le projet modifie l'aspect extérieur d'un bâtiment.

CERFA n° 13704 (construction, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire) ou CERFA n°13703 (construction ou travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou annexes)

Téléchargeable sur le site : <http://www.service-public.gouv.fr> (démarches et outils - formulaires administratifs ) compléter le dossier et le déposer en mairie ou l'envoyer en lettre en recommandé avec accusé de réception à la mairie où seront fait les travaux.

**Nouveau**

**Démarche en ligne : Vous pouvez poser votre dossier en ligne,**  
<https://saasweb.oci-urbanisme.fr/NetADS/sve/CCPV30/> lien disponible sur le site de la communauté de communes du pays viganais (service urbanisme).

Délai de droit commun : 1 mois (2 mois si le terrain se situe en périmètre des monuments historiques).

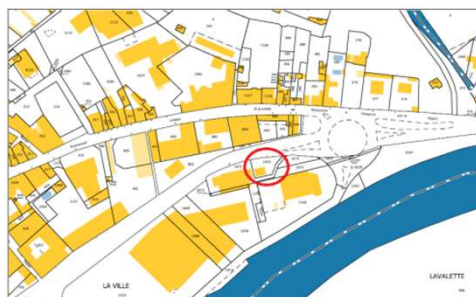
## Pièces à fournir

### DP1 : PLAN DE SITUATION

Il permet de localiser le terrain sur la commune.

Vous pouvez vous procurer la trame sur les sites internet : <http://www.cadastre.gouv.fr> ou <https://www.google.fr/maps>

cadastre.gouv.fr



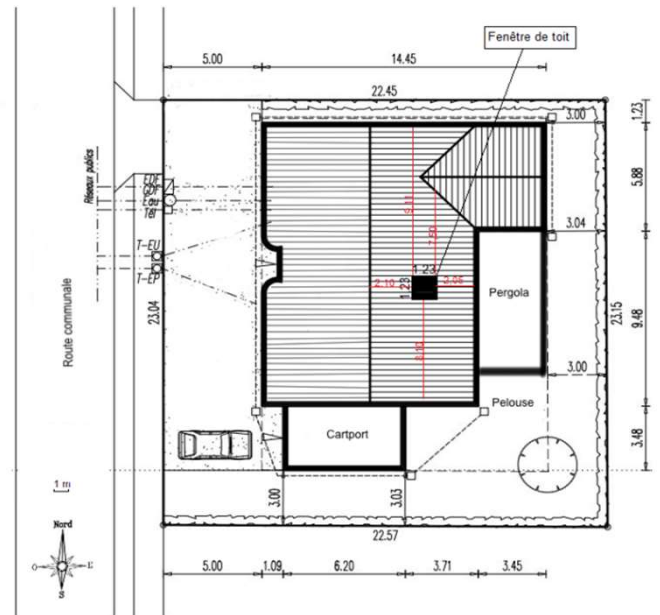
Service de la Documentation Nationale du Cadastre  
62, rue de Valenciennes - 75003 Paris Cedex 03  
0167 1000140014

©2022 Direction Générale des Données Foncières  
Tous droits réservés. Toute réimpression est interdite.  
Impression non normalisée du plan cadastral

## DP2 : PLAN DE MASSE

Matérialise l'emplacement exact du projet.

Il permet de localiser précisément les toitures concernées par le projet, il faut indiquer les dimensions de la fenêtre de toit ainsi que les dimensions de l'emplacement du projet sur la toiture.



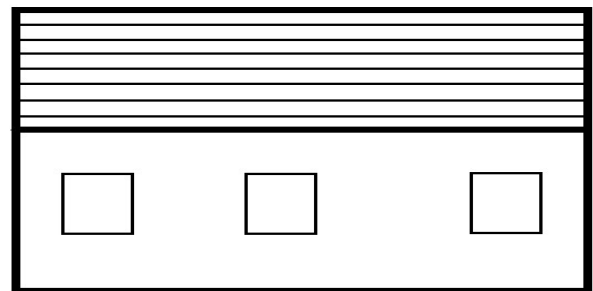
## DP4 : PLAN DES FACADES ET DES TOITURES

Les plans doivent être à l'échelle.

Ce plan fait apparaître l'état initial et l'état futur.

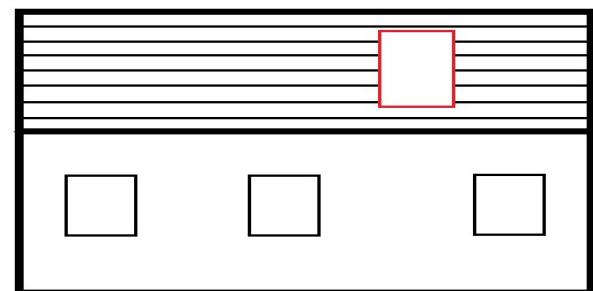
1m.

AVANT MODIFICATION



Façade Nord

APRES MODIFICATION



Façade Nord

## DP5 ET/OU DP6 : REPRÉSENTATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR DE LA CONSTRUCTION SI VOTRE PROJET LE MODIFIE

Fournir également un photomontage : il peut être réalisé à partir d'un assemblage de photographies montrant le site existant et d'une image de synthèse ou à partir d'un calque sur fond de photographie du site existant,



## DP7 ET DP8 : PHOTOGRAPHIES DE L'ENVIRONNEMENT PROCHE ET LOINTAIN

Permet de comprendre le fonctionnement de la parcelle et d'apprécier l'intégration du projet sur le terrain.

Il faut intégrer au dossier une ou plusieurs photos avec une vue proche (1) : photo de l'emplacement du projet (toitures concernées). Une ou plusieurs photos de loin (2) : photo globale du terrain montrant la ou les constructions existantes et celles potentiellement à proximité.

En cas d'impossibilité de prendre une photo de loin, par manque de recul par exemple, joindre une simple note explicative et justifier qu'aucune photo ne peut être prise de loin.



## DP11 : NOTICE EXPLICATIVE

Préciser le nombre, les dimensions, les teintes et les matériaux qui vont être installés (vous avez la possibilité de joindre le devis et coller vos échantillons de couleurs).

A fournir impérativement si le projet est situé dans un périmètre des Bâtiments de France.

### NOTICE POSE FENETRES DE TOIT

Descriptif des travaux de menuiserie :

- Pose d'une fenêtre de toit avec volet roulant intégré.
- La composition des fenêtres sera :
  - Dimensions 90cm x 90cm,
  - En aluminium couleur gris anthracite,
  - Volet roulant noir.
- La pose sera réalisée en enlevant les tuiles sur la zone sud de la toiture, un percement en toiture d'une dimension de 92 cm x 92 cm sera fait pour intégrer le châssis,....

~...